**Guide de soumission des résumés 2023**

Table des matières :

[Introduction](#_oafq0barfrp9)

Processus de [sélection](#_dxfu4ocznyhm)

* [Ce que vous devrez faire si votre résumé est sélectionné](#_f6cfltw6lwjw)

[Adapter votre résumé](#_ih8ysfj6ui2m)

* [Adapter votre résumé au thème de la réunion](#_8rs0ynxeb59z)
* [Adapter votre résumé aux autres questions soulevées par les membres de la communauté.](#_ll94kdk5y410)

# **Introduction**

Cette année, la réunion annuelle du secteur de la protection de l'enfance a pour **thème :**

**"Les enfants et leur protection au centre de l'action humanitaire : Recherche, politique et pratique"**

Ce guide doit être utilisé pour remplir votre [formulaire de soumission de résumé](https://www.alliancecpha.org/en/news/call-abstracts-2023-annual-meeting) **avant le vendredi 17 février 2023.**

Nous voulons entendre vos idées, vos questions, vos échecs et vos réussites. Mais également vos leçons, vos prises de position et vos pratiques. Il peut s'agir de questions fondamentales sur la protection de l'enfance qui sont importantes pour vous, pour les enfants et les communautés avec lesquels vous travaillez. Il peut s'agir de questions qui nécessitent une contribution stratégique du secteur de la protection de l'enfance, des acteurs humanitaires et de nos cibles politiques et de plaidoyer.

Nous *vous* encourageons à partager ce que vous souhaitez dire sous forme d'**infographies** visuelles attrayantes ou de **discussions** stimulantes et interactives. Vous commencerez par résumer ce que vous voulez dire et le soumettre sous la forme d'un "résumé", qui nous aidera à sélectionner les idées les plus pertinentes à présenter lors de la réunion annuelle. Les résumés seront également publiés dans la brochure de notre réunion.

Vous pouvez partager ce que vous souhaitez dire de différentes manières :

|  |  |
| --- | --- |
| **Échange de connaissances ou de pratiques et discussion technique** | **Sessions stratégiques / axées sur le plaidoyer** |
| **Infographies** à afficher et discussion facultative pendant les pauses**Sessions :** Vous faites une présentation, avec d'autres personnes, et un animateur de l'Alliance anime la discussion.**Public cible**-Praticiens, spécialistes techniques -Décideurs politiques, donateurs | **Sessions :** Vous organisez, dirigez et animez une session plus longue avec les intervenants que vous proposez.**Public cible**-Personnes influentes et/ou cibles du plaidoyer-Contributeurs de haut niveau à la discussion |

|  |
| --- |
| ***Exemples de chaque soumission*** |
| Les résultats d’une recherche ou d’une évaluation, les leçons apprises et les bonnes pratiques d'un projet, une théorie du changement, un résumé d'une campagne ou d'un projet récent ou à venir sur lequel vous aimeriez que les gens apportent leur contribution.  | Une discussion approfondie sur un sujet particulier d'importance stratégique, dans le but d'engager les participants dans une discussion autour de ce sujet, ou d'influencer les participants sur une question particulière de plaidoyer. |

## Processus de sélection

Le Secrétariat de l'Alliance partagera une version anonyme de votre résumé avec trois membres d'un comité d'évaluation. Ils noteront individuellement votre résumé en fonction des critères suivants :

* Concordance avec le thème de la réunion annuelle
* Pertinence / utilité pour la PEAH / le secteur humanitaire
* Mesure dans laquelle le résumé comble une lacune dans les connaissances de la PEAH ou des secteurs plus larges de l'humanitaire ou du développement
* Clarté du message
* Leçons apprises claires ou partage des défis (hautement souhaitable)
* Méthodologies interactives proposées pour la présentation/discussion[[1]](#footnote-1)

Nous nous efforcerons de donner la priorité aux résumés provenant d'acteurs locaux, en particulier d'organisations dirigées par des jeunes.

Une fois la notation effectuée, les résumés seront classés. Le comité d'examen des résumés analysera cette première sélection et aura la possibilité de :

* Discuter de la variation des notes entre les trois évaluateurs
* Soutenir l'inclusion de tous ceux qui ont obtenu un score plus faible mais qui pourraient apporter une valeur ajoutée significative.

La sélection finale sera faite sur base :

* Des notes ainsi que des délibérations du comité de révision
* Du nombre total de places disponibles dans le programme
* Pour les sessions d'échange de connaissances et de pratiques, il s'agira d'identifier si le résumé peut être utilement regroupé avec un ou deux autres résumés dans une session.

## Ce que vous devrez faire si votre résumé est sélectionné[[2]](#footnote-2)

* Participer à une formation de 2 heures sur la meilleure façon de présenter votre matériel / session.
* Travailler avec un facilitateur / point focal de l'Alliance pour mettre en forme votre matériel / session.
* Soumettre vos informations et documents dans les délais impartis
* Assister à une séance de répétition dans les semaines précédant la semaine de la réunion annuelle.

#

# **Adapter votre résumé**

Les résumés soumis doivent être axés sur le **thème de** la réunion annuelle :

**"Les enfants et leur protection au centre de l'action humanitaire : Recherche, politique et pratique"**

Plus de 200 de nos membres et parties prenantes clés ont répondu à une récente enquête sur le thème de notre réunion annuelle. Nous nous en sommes servis pour définir le thème et élaborer les conseils ci-dessous sur la manière dont votre résumé peut y faire référence.

Nous avons également fourni quelques conseils ci-dessous sur quelques autres domaines qui ont été suggérés dans l'enquête, et qu’il peut être intéressant d’aborder dans vos soumissions.

## **Adapter votre résumé au thème de la réunion**

### L'objectif de la stratégie de l'Alliance est de faire en sorte que la *place centrale des enfants et de leur protection soit reconnue et considérée comme une priorité essentielle et vitale dans l'ensemble du système humanitaire.*

Les enfants constituent la majorité des populations touchées par les crises humanitaires, mais leurs besoins spécifiques en matière de protection sont largement négligés dans les plans d'intervention et les appels, ce qui se traduit par moins d'attention et moins de ressources. Pourtant, tous les acteurs humanitaires ont la responsabilité de protéger les enfants et de faire respecter leurs droits. En vertu de la [politique de protection de l'IASC](https://interagencystandingcommittee.org/iasc-protection-priority-global-protection-cluster/iasc-policy-protection-humanitarian-action-2016) [récemment révisée](https://odi.org/en/publications/independent-review-of-the-implementation-of-the-iasc-protection-policy/) (2016), ils ont également la responsabilité de placer la protection au centre de l'action humanitaire. Cela signifie que les coordinateurs humanitaires (HC), les équipes humanitaires de pays (HCT) et les clusters doivent travailler pour s'assurer que "la protection de toutes les personnes affectées et à risque [informe] la prise de décision et la réponse humanitaire, y compris l'engagement avec les États et les parties non étatiques au conflit."

La place centrale des enfants et de leur protection souligne la nécessité de donner la priorité aux enfants, en général, et à leur protection et leur bien-être, en particulier, dans l'ensemble du système humanitaire. Nous savons comment protéger les enfants, et de nombreuses actions sont déjà effectuées. Pour être vraiment efficace, la protection des enfants exige de s'engager collectivement avec les acteurs locaux et dans tous les secteurs afin d’ obtenir des résultats significatifs et durables en matière de protection des enfants. Cela demande de mettre l'accent sur la prévention et la responsabilité envers les enfants.

**Questions centrales :**

* Que peuvent faire les secteurs de la protection de l'enfance et de l'aide humanitaire pour mieux atteindre les acteurs qui ne sont pas chargés de la protection de l'enfance, afin de mieux coordonner le travail autour des enfants et de fournir des services intégrés ?
* Quelles sont les bonnes pratiques en termes de place centrale des enfants et de leur protection? Existe-t-il des exemples de situations où nous avons veillé à ce que les besoins des enfants, y compris leur protection, soient au centre des priorités d'une réponse humanitaire et intégrés de manière cohérente dans le travail des autres secteurs ? Quels facteurs ont contribué à ce succès, comment les obstacles ont-ils été surmontés ? Cela a-t-il permis de mobiliser des fonds supplémentaires pour la protection des enfants ?
* Quel rôle peut avoir le plaidoyer pour renforcer les engagements en faveur de la place centrale de la protection et faire en sorte que les enfants soient au cœur de toutes les interventions humanitaires ?
* Comment engager *de manière significative* et *efficace* la communauté, les organisations locales et nationales et les gouvernements à assurer la place centrale des enfants et de leur protection comme partie intégrante de l'élaboration des politiques, de la planification, de la budgétisation et de la mise en œuvre ?
* Qu'est-ce qui est nécessaire pour favoriser la place centrale des enfants et de leur protection ? Existe-t-il des stratégies pour encourager la responsabilité, la transparence et un rôle accru du leadership pour la protection de *tous les* enfants dans l'action humanitaire ?

### **Adapter votre résumé à d'autres questions soulevées par notre communauté**

Ces éléments peuvent être intéressants à considérer en relation avec le thème de la réunion annuelle.

### **Responsabilité envers les enfants.** L'objectif de la stratégie de l'Alliance en matière de responsabilité envers les enfants est que *tous les programmes humanitaires soient responsables devant les enfants et assurent leur participation significative et équitable.*

La responsabilité envers les populations affectées dans le cadre de l'action humanitaire s'articule autour des [engagements de l'IASC](https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2020-11/IASC%20Revised%20AAP%20Commitments%20endorsed%20November%202017.pdf) visant à renforcer la culture de la responsabilité en vue d'une réponse humanitaire plus éthique, plus conforme aux principes et plus digne. Tous les acteurs humanitaires ont un devoir envers les enfants, en contribuant à leur protection, en assurant leur [prote](https://www.keepingchildrensafe.global/)ction et leur [protection contre les abus et l'exploitation sexuels](https://interagencystandingcommittee.org/protection-sexual-exploitation-and-abuse-3), et en les incluant dans les procédures de responsabilité humanitaire et de protection des réfugiés. Les enfants doivent être impliqués de manière significative, consultés et associés à travers des processus adaptés à leur âge et à leur stade de développement. Les communications doivent leur être adressées d'une manière accessible et adaptée aux enfants. Leurs droits, leurs opinions, leurs besoins et leurs capacités en matière de protection doivent être intégrés tout au long du cycle du programme humanitaire. La participation effective et significative est un processus. Le respect de ce droit pour les enfants exige que tous les processus dans lesquels les enfants sont entendus et participent soient réalisés de manière qualitative. Cependant, la responsabilité envers les enfants va au-delà de leur participation significative. Il s'agit notamment de promouvoir leurs compétences, de favoriser leur résilience et leur autonomie, de modifier la dynamique du pouvoir pour permettre aux enfants de demander des comptes aux parties prenantes et aux responsables.

**Questions centrales :**

* Quelles sont les bonnes pratiques observées parmi les donateurs, les décideurs et les acteurs humanitaires en termes d'exigence de mécanismes de responsabilité pour inclure systématiquement les enfants, avec une consultation directe de leurs opinions ? Quels sont les obstacles qui subsistent ? Quelles sont les conséquences de l'inaction ?
* Comment le secteur de la protection de l'enfance peut-il accroître les ressources et la capacité des acteurs humanitaires à soutenir efficacement les enfants et les jeunes dans leur diversité afin qu'ils participent de manière significative et équitable au cycle des programmes et aux décisions qui affectent leur vie ? Comment cela peut-il avoir un impact sur la garantie d'interventions holistiques qui placent les enfants au centre ?
* Les évaluations humanitaires et les analyses de risques identifient-elles et cherchent-elles activement à comprendre les risques et les facteurs de protection auxquels les enfants sont confrontés ? Les conclusions peuvent-elles favoriser les programmes humanitaires, les financements et les décisions dont nous avons besoin ?
* Quels exemples avons-nous d'*intégration de la voix des enfants* dans les efforts de prévention et d'intervention visant à améliorer le bien-être et la protection des enfants et quels en ont été les résultats ?
* Quelles sont les procédures de responsabilité que nous utilisons et qui sont adaptées aux enfants ou dirigées par eux, au-delà des mécanismes de plainte et de retour d'information, par exemple les outils de suivi post-distribution, les voies de référencement. Quelles sont les étapes pratiques à suivre ? Quelles sont les ressources nécessaires ?
* Comment incitons-nous les enfants et les communautés avec lesquels nous travaillons à mettre en place des programmes de protection de l'enfance *conçus et dirigés par la communauté* ? Quels sont les obstacles ? Comment pouvons-nous communiquer au mieux sur des questions complexes de protection de l'enfance ?

### **La prévention.** L'objectif de la stratégie de l'Alliance en matière de responsabilité envers les enfants est que *la prévention soit comprise et considérée comme un élément essentiel de la protection de l'enfance dans l'ensemble de l'action humanitaire.*

La prévention est inscrite dans une approche plus digne et plus éthique de l'action humanitaire, les humanitaires ayant le devoir éthique de ne pas nuire et de prévenir les préjudices lorsque cela est possible.

L'Alliance défend la cause de la prévention en général, et de la prévention primaire en particulier, depuis 4 ans. Elle a développé [un certain nombre de produits techniques, y compris du matériel pédagogique,](https://alliancecpha.org/en/series-of-child-protection-materials/prevention-initiative) pour aider le secteur de la protection de l'enfance à se concentrer davantage sur la prévention des préjudices avant qu'ils ne se produisent. Cependant, le secteur de la protection de l'enfance reste principalement axé sur la réponse aux préjudices après qu'ils se soient produits.

Au-delà de la nécessité d'investir davantage dans la recherche et les preuves, il existe des lacunes dans le secteur de la protection de l'enfance en ce qui concerne la compréhension et la sensibilisation aux niveaux, approches et stratégies de prévention, la manière de les appliquer et de les intégrer tout au long du cycle du programme, et l'identification des points d'entrée et des voies pour soutenir la prévention par le biais de programmes multisectoriels et intégrés.

L'Alliance définit la prévention, sur la base du modèle de prévention de la santé publique, sous les catégories de "prévention primaire", "prévention secondaire" et "prévention tertiaire". Pour en savoir plus, consultez le "[Cadre de prévention primaire pour la protection des enfants dans l'action humanitaire](https://alliancecpha.org/en/primary-prevention-framework)."

**Questions centrales :**

* Quels sont les modèles programmatiques qui ont été efficaces dans la prévention primaire ?
* Comment équilibrer la répartition des fonds humanitaires entre les efforts de prévention et de réponse ?
* Les éléments pratiques de la programmation en matière de prévention, par exemple : la mise en évidence des programmes disponibles fondés sur des preuves ; la manière d'intégrer la prévention dans des programmes traditionnellement axés sur la réponse ; la place des méthodes de changement de comportement dans les efforts de prévention ; et comment et quand mesurer l'impact.
* Comment faire en sorte que les décideurs, les donateurs et les autres acteurs du secteur soient davantage sensibilisés au fait que les interventions de prévention peuvent sauver des vies ?
* Comment convaincre les donateurs d'augmenter le financement des actions de prévention dans le cadre de la réponse humanitaire, à travers la protection de l'enfance et d'autres acteurs sectoriels ?
* Comment les acteurs de la protection de l'enfance travaillent-ils avec d'autres secteurs pour s'attaquer aux causes profondes du préjudice causé aux enfants ?
* Comment mesurer la prévention ? Comment montrer que la prévention est efficace, sauve des vies et préserve la dignité ?

### **Apprentissage et développement.** *Il s'agit d'une fonction essentielle de l'Alliance qui bénéficie d'un "statut élevé" pour la période stratégique 2021-2025.*

Le secteur de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (PEAH) s'est considérablement développé au cours des trois dernières décennies et continue à élaborer des approches, des stratégies et des méthodologies pour mieux assurer la protection des enfants dans les contextes humanitaires. Les praticiens de la PEAH doivent souvent gérer des ressources limitées et faire des choix difficiles en fonction de contextes qui évoluent rapidement. L'Alliance soutient les efforts des acteurs humanitaires pour réaliser des interventions de haute qualité et efficaces en matière de protection des enfants dans ces circonstances difficiles. Les efforts d'apprentissage et de développement facilitent le renforcement et le partage des connaissances, des compétences et des attitudes des professionnels de l'action humanitaire en protection de l'enfance, qui travaillent à divers niveaux et dans différents contextes, conformément aux compétences établies par le [Cadre de compétences de la P](https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/guidance-child-protection-humanitarian-action-competency-framework)EAH, afin de garantir le respect des [Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (SMPE](https://alliancecpha.org/en/CPMS_home)) . L'apprentissage et le développement sont souvent assimilés à la conception et à la prestation, ou à la participation à des formations, mais ce n'est qu'une des formes des activités d'apprentissage et de développement. Le secteur de la PEAH a besoin, avec le soutien de l'Alliance, de passer d'une mentalité de formation à une mentalité d'apprentissage, et d'encourager une approche de partage des capacités, en évitant les approches descendantes et en encourageant les approches de pair à pair.

**Questions centrales :**

* Comment pouvons-nous mieux comprendre et évaluer les besoins d'apprentissage ? Avez-vous utilisé des méthodologies qui ont été couronnées de succès au niveau local, régional et international ?
* Que signifie réellement une approche de partage des compétences en matière d'apprentissage et de développement ? Existe-t-il des exemples de moments et de lieux où nous avons utilisé avec succès une approche de partage des compétences ou des exemples de cocréation réussie d'initiatives d'apprentissage et de développement ? Quels facteurs ont contribué à ce succès, comment les obstacles ont-ils été surmontés ?
* Comment le secteur de la protection de l'enfance peut-il renforcer la participation des acteurs locaux, y compris les organisations de jeunesse, issus de contextes variés ?
* Comment pouvons-nous faire en sorte que les opportunités d'apprentissage et de développement aient la plus grande envergure possible avec un budget et des ressources limités ? Comment pouvons-nous en même temps nous assurer qu'elles soient centrées sur l'apprenant et renforcent les compétences de la PEAH ? Existe-t-il des exemples d'initiatives réussies ? Quels facteurs ont contribué à ce succès, comment les obstacles ont-ils été surmontés ?
* Comment sensibiliser la communauté des donateurs à la nécessité d'investir dans l'apprentissage et le développement afin d’offrir des programmes de PEAH de qualité et de meilleurs résultats en matière de protection des enfants et des jeunes ?
* Existe-t-il des initiatives de plaidoyer réussies en faveur de l'apprentissage et du développement ? Quels facteurs ont contribué à ce succès ?
* Avez-vous réussi à sensibiliser d'autres professionnels afin qu'ils consacrent suffisamment de temps, pendant leurs heures de travail, à leurs propres besoins d'apprentissage et de développement ainsi qu’à ceux de leurs équipes ? Pouvez-vous partager des exemples ?

**D'autres questions et domaines fondamentaux de la protection de l'enfance** pour lesquels lesrépondants à l'enquête ont partagé leur intérêt sont énumérés ci-dessous. Vous pouvez y trouver matière à réflexion en relation avec le thème de la réunion annuelle.

Autres domaines de la **stratégie de l'Alliance :**

* **Localisation** (conformément à la compréhension élargie de la localisation dans le cadre de notre stratégie)
* **Programmation et collaboration multisectorielles et intégrées**
* La **crise climatique, la justice climatique et la protection de l'enfance**

**Questions fondamentales de la protection de l'enfance** liées aux standards minimums de la PEAH:

* **Abus, exploitation, négligence et violence**
* **Santé mentale et soutien psychosocial**
* **Soins alternatifs, renforcement de la famille et réintégration**
* **Enfants non accompagnés et séparés de leur famille**
* **Enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés**
* **Systèmes de protection de l'enfance**, **justice pour les enfants et gestion des cas**
1. Consultez [ces conseils pour ajouter de l'interactivité à votre session et les différentes méthodes de facilitation que vous pouvez utiliser.](https://reesmccann.com/2023/01/25/easily-adding-interactivity-to-online-sessions/) [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir les dates spécifiques dans le formulaire de soumission des résumés [↑](#footnote-ref-2)